



Renseignement cassation suite perdu proces en instance

Par **dufetelle**, le **12/10/2009** à **07:35**

Bonjour,

suite litige avec mon employeur, j'ai gagné au prud'homme, la partie adverse faisant appel, elle gagne en instance.

De ce fait, je forme un pourvoi en cassation depuis aout 2009 et n'ai pas encore reçu de réponse.

Entre temps la partie adverse a fait appel à un huissier pour me réclamer la somme que je leur doit.

Question: dois-je régler la somme sans attendre la réponse de mon pourvoi en cassation?

Sinon, quelle attitude dois-je adopter envers l'huissier?

Dans l'attente de vous lire, cordialement.

Pour plus d'info, je ne dispose pas de la somme et je voudrais leur proposer un échéancier, cela est-il possible?